

# Parc national de forêts

## Orientation 11. Soutenir et promouvoir une filière bois-forêt compétitive, moderne et innovante basée sur la transformation et la valorisation locales de la ressource en place

*Même si le nombre d'entreprises de la filière forêt-bois a diminué au cours des dernières années (conjoncture économique, concurrence internationale, contraintes de transmission, etc.), la filière est source d'emplois sur le territoire. Certaines entreprises ont une envergure internationale et contribuent au rayonnement du territoire.*

*Les entreprises de 2ème transformation, qui valorisent localement les bois transformés jusqu'aux produits finis en leur apportant de la valeur ajoutée, font défaut. Concernant les entreprises locales de 1ère transformation, leur approvisionnement n'est pas exclusivement local mais elles expriment des besoins en bois pour pouvoir fonctionner et se développer.*

*Au-delà du bois, la truffe de Bourgogne, naturellement présente sur le territoire, est un autre produit de la forêt. L'évolution des connaissances et des techniques de mycorhization a favorisé le développement de plantations truffières. Toutefois, les itinéraires de gestion des peuplements forestiers favorables à la production naturelle de truffe restent méconnus et les conditions de sa récolte ne sont pas organisées et donnent le plus souvent lieu à une économie grise.*

Patrimoine emblématique du Parc national, la vocation de production des forêts est affirmée y compris dans le cœur. Le soutien à l'ensemble de la filière forêt-bois fait l'objet d'une attention particulière conciliable avec une ambition de préservation de cet écosystème et des cibles patrimoniales. Les pistes d'actions identifiées dans l'étude ressource bois - mobilisation - environnement (2016) sont mises en application au cours de la 1ère charte. Elle est régulièrement actualisée afin de conserver la cohérence entre le renforcement de la naturalité et l'approvisionnement de la filière bois. 5 axes sont développés :

Axe 1 - Accompagner la gestion forestière (objectif 4 – Orientation 4)

Axe 2 - Faciliter les regroupements forestiers et la mise en vente des bois

Axe 3 - Soutenir le développement de l'exploitation forestière et du transport du bois

Axe 4 - Développer et optimiser l'usage du bois, conforter la transformation et accroître la valeur ajoutée

Axe 5 - Renforcer la recherche, soutenir les dispositifs de formation, d'information, autres dispositions spécifiques

Localement, la structuration de la filière et la mise en relation des propriétaires et des transformateurs sont prioritaires. Elles renforcent les partenariats et sécurisent l'approvisionnement des opérateurs locaux.

La récolte et la valorisation de la truffe de Bourgogne constituent une source de revenus pour les propriétaires forestiers et de nouveaux acteurs (restaurateurs, opérateurs touristiques, ...). Pour s'assurer de la durabilité de ce revenu, cette filière nécessite elle aussi d'être structurée.

[...]

**Mesure n°2.** Promouvoir une transformation et une valorisation locales du bois génératrices de plus-values

# Parc national de forêts

économiques pour le territoire

**Mesure n°3.** Valoriser une filière truffe

[...]

MESURE N°2. PROMOUVOIR UNE TRANSFORMATION ET UNE VALORISATION LOCALES DU BOIS GÉNÉRATRICES DE PLUS-VALUES ÉCONOMIQUES POUR LE TERRITOIRE

**Le développement de la filière forêt-bois locale est un enjeu dans le Parc national. En application de la politique nationale de développement de l'utilisation du bois et avec la marque Esprit Parc national®, les démarches de valorisation locale du bois (avec hiérarchie des usages : bois d'œuvre, bois construction, bois énergie) sont accompagnées pour relancer une filière de transformation compétitive et moderne.**

Les données issues de l'observatoire de la forêt sont analysées et mises à disposition pour cibler des actions auprès des entreprises et faciliter les transmissions-reprises.

La coopération avec les acteurs et les territoires partageant les mêmes problématiques de valorisation des bois feuillus est à développer.

Les priorités d'intervention dans la charte sont :

- Le développement et l'optimisation de l'usage du bois dans la construction (bâtiments particuliers et professionnels) en soutenant les entreprises existantes. Une action spécifique est à mener auprès des prescripteurs pour renforcer l'usage du bois dans les bâtiments (constructions passives, extension de bâtiment en site contraint notamment) et plus particulièrement le bois issu des forêts du parc national.

D'autres domaines d'application, utilisant le bois, sont à développer et à soutenir pour conforter les entreprises locales et accroître la valeur ajoutée locale : agencement (intérieur et extérieur), agencement-décoration (mobilier), application du bois liée aux technologies modernes ou aux nouveaux modes de vie (coques de téléphone, habillage d'imprimantes, caisse d'enceintes...), chimie verte du bois (pharmacologie, parfumerie, textiles, arômes, teintures, adhésifs, etc.).

L'établissement public du Parc national se mobilise pour apporter son expertise afin d'accompagner les maîtres d'ouvrage dans les réponses aux appels à projets ou proposer des concours d'idées.

Le bois-énergie est aussi un marché qui répond à la demande locale et à l'enjeu de transition énergétique (bioéconomie). À l'échelle du territoire du parc national, les projets de chaufferies bois individuelles ou collectives et de réseaux de chaleur ou de cogénération sont accompagnés. Cela suppose d'organiser l'approvisionnement basé sur des circuits courts et le développement de la production de combustibles. Une attention particulière est portée à la prise en compte des enjeux environnementaux, à l'adéquation entre la taille des projets, leur localisation et les capacités réelles de prélèvement afin de ne pas déstabiliser les filières en place.

Par sa présence, ses savoir-faire riches et variés, l'artisanat est une source d'emplois et de plus-value locale. Au moins trois actions sont identifiées :

# Parc national de forêts

- Assurer l'approvisionnement local des artisans - Accompagner la mise en réseau des artisans en proposant des rencontres et des échanges susceptibles de favoriser les coopérations notamment pour répondre à des marchés ou à des appels à projets. La mutualisation de produits et de services est encouragée tels que les achats groupés ou la promotion. L'établissement public se mobilise pour promouvoir les produits et les services bénéficiant de la marque Esprit Parc national®. - Faciliter l'accès à l'information sur les techniques et les procédés récents, les matériaux et les réalisations existants par la mise en place d'un espace dédié et démonstratif (matériauthèque, showroom, salle d'expositions, etc.). Cette visibilité accrue des savoir-faire est de nature à développer les opportunités de coopération avec des artisans travaillant d'autres matériaux. ? Le renforcement des collaborations avec la recherche pour des études dynamiques et prospectives sur les futurs produits et sous-produits « bois ».

En particulier, le hêtre, première essence de bois d'œuvre du territoire, fait l'objet d'une attention particulière. L'identification de nouveaux débouchés est recherchée : valorisation par déroulage, valorisation des bois de qualité secondaire, bois aboutés ou collés (carrelets), traitement du bois, utilisation en mobilier urbain, design, extension de bâtiment, etc. Des pistes de valorisation des feuillus divers sont aussi explorées.

Les acteurs de la filière forêt-bois sont impliqués, notamment les propriétaires, les exploitants et les transformateurs. Les connaissances sont largement diffusées auprès des prescripteurs et des centres d'enseignements professionnels des métiers de la forêt et du bois de proximité. Enfin, les métiers de la filière bois sont valorisés, en associant l'éducation, la recherche, l'artisanat, etc.

## ORGANISATION DES PARTENARIATS

RÔLE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC	CONTRIBUTION ATTENDUE DES COMMUNES ADHÉRENTES	CONTRIBUTION ATTENDUE DES COMMUNES ADHÉRENTES
- anime	- font appel aux compétences locales dans la commande publique	État et établissements publics
- accompagne techniquement et/ou financièrement	- privilégient l'utilisation du bois dans les constructions publiques	Régions et Départements
- fait la promotion des bonnes pratiques et des démarches innovantes	- facilitent la promotion des produits et des savoir-faire	Propriétaires forestiers et leurs groupements Interprofession Centres de recherche et d'enseignement Parcs naturels régionaux

## EXEMPLES D' ACTIONS

- Mise en réseau des entreprises pour des réponses à des appels d'offres
- Organiser localement des rencontres avec des prescripteurs et des architectes pour faire connaître le bois et ses potentialités
- Aider aux investissements pour la filière bois-énergie.
- Mettre en place la marque « Esprit Parc national® ».

## MESURE N°3. VALORISER UNE FILIÈRE TRUFFE

# Parc national de forêts

**En partenariat avec les centres de recherche, la connaissance des pratiques sylvicoles favorisant naturellement la truffe est à développer et à améliorer en lien avec les expérimentations menées sur les plantations de vergers truffiers. Les enseignements sont partagés avec les propriétaires et les gestionnaires forestiers.**

En lien avec les propriétaires et les associations (Association de la truffe côte-d'orientale et Association pour le Développement de la Production et la Promotion de la truffe en Haute-Marne), l'organisation et la structuration de la filière de cavage est soutenue. L'établissement public et ses partenaires se mettent à la disposition des propriétaires forestiers pour encadrer les pratiques de récolte via des journées d'information, pour aider à l'établissement de convention de cavage ou à l'élaboration de chartes de bonnes pratiques du cavage. Les propriétaires et récoltants sont mis en relation.

Les initiatives locales et régionales de promotion de la truffe sont soutenues. Pour la commercialisation, des marchés sont organisés dans les villes et villages du territoire ou alentours, répartis dans le temps et dans l'espace et valorisés. La marque Esprit Parc national® pourra aussi mettre en valeur le produit. La filière truffe travaille avec d'autres filières (pisciculture, fromagerie, venaison...) pour associer les produits. Enfin, des offres touristiques sont développées autour du produit truffe et avec les fermes, les hôtels, les gîtes et les restaurants (week-ends « truffe », cours de cuisine, évènements festifs, salon de la gastronomie...).

Les vergers truffiers permettent de mener des actions pilotes d'expérimentation, de vulgarisation, de formations, de partage d'itinéraires techniques, ... et sont aussi le support d'actions touristiques (hébergements à proximité, initiation au cavage et cuisine de la truffe).

## ORGANISATION DES PARTENARIATS

RÔLE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC	CONTRIBUTION ATTENDUE DES COMMUNES ADHÉRENTES	CONTRIBUTION ATTENDUE DES COMMUNES ADHÉRENTES
- accompagne techniquement et/ou financièrement  - fait la promotion des bonnes pratiques et des démarches innovantes	- portent des projets.  - facilitent les initiatives et les projets  - facilitent la promotion des produits et des savoir-faire	Régions  Propriétaires forestiers et leurs g  Associations pour le développement et la valorisation de la truffe  Centres de recherche  Organismes consulaires

## EXEMPLES D' ACTIONS

- Aider à la structuration de la filière truffe.
- Mettre en place un réseau de recherche et de développement sur la truffe de Bourgogne.
- Implanter des vergers truffiers

# Parc national de forêts

Référence ID de l'article : #6375

Auteur : Tessa Vernier

Dernière mise à jour : 2020-08-05 12:47